



**CORPORATION DE LA  
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND  
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 2 mars 2020  
Salle du Conseil  
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

**PRÉSENT:** Guy Desjardins, maire  
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1  
Mario Zanth, conseiller du quartier 2  
Don Bouchard, conseiller quartier 4  
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5  
Christian Simard, conseiller quartier 6  
Michel Levert, conseiller du quartier 7  
Diane Choinière, conseillère du quartier 8  
Helen Collier, directrice générale  
Monique Ouellet, greffière  
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

**ABSENT:** Carl Grimard, conseiller du quartier 3

**1. Ouverture de la réunion**

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 20h.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**RECOMMANDATION COW2020-15**

**Proposée par** Mario Zanth

**Appuyée par** Diane Choinière

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucun)**

**4. Délégations / Présentations**

**4.1 Présentation de M. Simon Durand, Groupe Convex, concernant le recyclage des plastiques à usage unique**

Suite aux questions, M. Durand explique que son entreprise, même si elle est déficitaire, a une mission sociale et environnementale.

Suite aux questions, M. Durand explique que l'éducation sur le recyclage est nécessaire pour la population.

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que le contrat de collecte des déchets et du recyclage a été prolongé, mais qu'il sera sujet à un renouvellement dans un avenir rapproché.

- 5. **Pétitions / Correspondance** (aucune)
- 6. **Avis de motion** (aucun)
- 7. **Période de Questions/Commentaires** (aucune)
- 8. **Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell**

Le maire Desjardins explique que Vidéotron a fait une présentation au conseil des Comtés concernant les services qu'ils offrent dans la région.

Le maire Desjardins réitère ses propos de la réunion plénière du 19 février dernier concernant la coupe des pins rouges dans la forêt Larose. Il ajoute que seulement 30% des arbres sont coupés pour éviter de répandre la maladie.

## 9. **Rapports des Comités/Services**

### 9.1 **Programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste**

Suite aux questions et commentaires, Patrick Bourbonnais, président des productions PB5 explique que cette décision est un grand pas de la municipalité. Il explique qu'il a fait la programmation artistique pour Gatineau et le Centre des arts Shenkman. M. Bourbonnais explique que des systèmes sont en place pour minimiser le risque financier et s'assurer que la municipalité bénéficie des profits, s'il y en a. Il ajoute qu'une grande stratégie de communications et publicité est nécessaire pour le succès de ce projet; à cet effet, il explique être allé voir des partenaires communautaires et que le Club Optimiste vient tout juste d'accepter de commanditer le projet. M. Bourbonnais présente la programmation possible, comportant Vaches, le premier musical franco-ontarien, Philippe Bond, le Dîner de cons, Laurent Paquin, René Simard, les Soeurs Boulay, Matt Lang et Marc Hervieux.

Suite aux questions, M. Bourbonnais explique que son but est de créer un legs et des fondations en matière de divertissement pour la communauté de Clarence-Rockland.

Suite aux questions, M. Bourbonnais confirme que les commandites ont pour but de bonifier et minimiser le risque de la municipalité.

## **RECOMMANDATION COW2020-16**

**Proposée par** Don Bouchard

**Appuyée par** Mario Zanth

**ATTENDU QUE** les Services communautaires ont lancé un appel d'offres pour la gestion d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste; et

**ATTENDU QUE** le processus d'évaluation a été complété et que les services d'une firme de production ont été retenus ; et

**ATTENDU QUE** les Services communautaires ont des préoccupations concernant la possibilité de déficit potentiel en raison de l'incertitude des revenus de vente de billets ; et

**ATTENDU QUE** les Services communautaires ne peuvent pas absorber ce déficit potentiel dans son budget opérationnel ;

**QUE** le comité plénier recommande que le conseil municipal s'engage à combler le déficit de la programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste, à partir du fonds de prévoyance, s'il y en a un ; et

**QUE** le comité plénier recommande que le conseil municipal autorise les Services communautaires de conclure un accord avec Productions PB5 pour les services de gestion de cinq spectacles à la Salle de spectacle Optimiste ; tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

### **9.2 Montant discrétionnaire CUPR / Activités communautaires**

## **RECOMMANDATION COW2020-17**

**Proposée par** André J. Lalonde

**Appuyée par** Diane Choinière

**ATTENDU QUE** la Cité de Clarence-Rockland a reçu une somme de 10 000\$ de la part des Comtés Unis de Prescott-Russell pour couvrir certains coûts d'activités culturelles et récréatives municipales;

**QUE** le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter que le montant de 10 000\$ soit octroyé de la façon suivante :

- 5000 \$ au Festival de la rivière des Outaouais;
- 3000 \$ à la Fête du Canada;
- 1000 \$ à des activités artistiques telles que des expositions d'œuvres d'art au Complexe récréatif et culturel de la Cité de Clarence-Rockland; et

- 1000 \$ aux Jeux des aînés de la Cité Clarence-Rockland, tel que recommandé, tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

### **9.3 Amendement au règlement sur le contrôle des plans d'implantation**

#### **RECOMMANDATION COW2020-18**

**Proposée par** Samuel Cardarelli

**Appuyée par** Mario Zanth

**ATTENDU QUE** le Conseil désire encourager des petits projets résidentiels de densification et développement intercalaire dans l'aire urbaine et les villages; et

**ATTENDU QUE** des triplex ont été effectivement découragés à cause du règlement de plan d'implantation, qui permet des aménagements résidentiels de deux unités ou moins à être exempté du contrôle de plan d'implantation; et

**ATTENDU QUE** des changements récents aux politiques provinciales concernant les deuxièmes unités ont eu l'effet de rendre possible la construction de deux ou trois unités d'hébergement sur un seul terrain sans que l'aménagement soit sujet au processus de contrôle de plan d'implantation;

**QUE** le Comité plénier recommande au Conseil l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 2018-22 (le Règlement de plan d'implantation) afin d'exempter du processus de contrôle de plan d'implantation des triplex, des maisons en rangées avec trois unités, et des gîtes touristiques contenant trois unités d'hébergement ou moins.

**ADOPTÉE**

### **9.4 Opérations de gestion des inondations**

#### **RECOMMANDATION COW2020-19**

**Proposée par** Mario Zanth

**Appuyée par** Don Bouchard

**ATTENDU QU'**il y a eu de graves inondations en 2017 et 2019; et

**ATTENDU QUE** l'office de la protection de la nature de la Nation Sud prédit que la quantité de neige cette année correspond à celle de l'année passée;

**QUE** le comité plénier recommande au conseil d'approuver le plan proposé en cas d'inondation pour 2020, tel que décrit au rapport ADMIN2020-04.

**ADOPTÉE**

## 9.5 La Course DUO dans le cadre du Festival de la rivière des Outaouais 2020

Suite aux questions, Martin Irwin explique que suite à la présentation de Mme Barrette, il y a eu des discussions avec M. Lenhart et des employés des travaux publics afin de voir ce que la municipalité peut faire pour assurer une fermeture de rue sécuritaire pour les participants de la course. Deux trajets ont donc été élaborés; le trajet original modifié et un trajet secondaire qui a besoin de moins d'implication de la municipalité. Il ajoute que tous les couts associés à ces fermetures de rue seraient couverts par le partenaire communautaire.

### **RECOMMANDATION COW2020-20**

**Proposée par** Mario Zanth

**Appuyée par** Don Bouchard

**ATTENDU QUE** les Services communautaires ont été mandatés d'apporter une recommandation au conseil municipal en ce qui concerne la demande de soutien technique de l'Église Le Roc pour le déroulement de la Course DUO ; et

**ATTENDU QUE** le projet de la Course DUO proposé soit intégré à la programmation du samedi 4 juillet 2020 du Festival de la rivière des Outaouais ; et

**ATTENDU QUE** la Cité a adopté la Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif permettant Services communautaires de travailler de concert avec les OSBL afin d'offrir un éventail complet d'activités et de services aux citoyens de la Cité ;

**QUE** le comité plénier recommande que le conseil municipal accepte que la Course DUO soit intégrée à la programmation du samedi 4 juillet 2020 du Festival de la rivière des Outaouais ; et

**QUE** le comité plénier recommande que le conseil municipal autorise les Services communautaires d'appuyer l'Église Le Roc dans l'organisation de la Course DUO en leur offrant un soutien technique et matériel tel que détaillé dans la Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif ; et

**QUE** le comité plénier recommande que le conseil municipal autorise les Services communautaires de conclure un accord avec l'Église Le Roc pour l'organisation de la Course DUO ; tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

**10. Autres items**

**11. Ajournement**

Le maire lève l'assemblée à 21h06.

---

Guy Desjardins, Maire

---

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe